

Le Pallu-Martinois

Janvier 2023 - n°10



ÉDITO	3
FRANCE SERVICES	4
TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022	6
VIE DE LA COMMUNE	7
PARTICIPATION CITOYENNE	12
INFOS UTILES	12
RÉTROSPECTIVE	14
PATRIMOINE	20
ESPACE DE COMMUNICATION OPPOSITION	21
ASSOCIATIONS	22
AGENDA	23

NOUVEAUX COMMERÇANTS

LE SALON HEMISPHER HAIR COIFFURES

a été transféré Zone de Saint-Campin.

Espace ongles les mercredis et vendredis.

Horaires d'ouverture :

■ Mardi au vendredi de 9h à 20h

■ Samedi de 8h30 à 13h30

■ Téléphone 05 49 51 22 27

N'hésitez pas à consulter le site Facebook et Instagram

BELLA BEAUTY AND NAILS

Esthéticienne hommes et femmes

■ 3. Route de Chabournay – Vendœuvre, Vendœuvre-du-Poitou,
86380 Saint-Martin-la-Pallu.

■ Téléphone 07 88 75 17 88

PROTECT ADHESIF

■ Covering publicitaire sur tous véhicules et vitrines

■ Teintes de vitres de feux et vitres de bâtiments

■ Rénovation de phares

■ Lustrage

■ Protection transparente

■ 1, Rue de Brochereau, Vendœuvre-du-Poitou,
86380 Saint-Martin-la-Pallu.

■ Téléphone 06 23 20 79 16

Ajout des commerçants qui ont répondu à notre
demande parue dans le bulletin précédent.

ÉDITO



Madame, Monsieur,

Ce bulletin de fin d'année est l'occasion de faire le point sur l'actualité et les projets en cours.

Nous venons d'inaugurer les nouveaux locaux de la mairie de VENDEUVRE-DU-POITOU.

Vous y trouverez désormais l'Espace France Services (toutes démarches informatisées avec les Opérateurs de l'Etat), un bureau pour l'ADMR, un bureau dédié aux permanences pour la Mission locale d'insertion du Poitou, la Maison Départementale des Solidarités, le Conseiller Numérique France Services. L'Agence Postale également ouverte de 10h à 12h le samedi, sera à votre disposition et prochainement vous pourrez faire établir vos documents d'identité dans ce même espace.

Nous venons de tenir une série de réunions de secteurs et les remarques qui y ont été faites sont très intéressantes pour vos élu.e.s. On retrouve des questions concernant la voirie mais également de plus en plus d'observations concernant les ordures ménagères et l'éclairage, ces compétences n'étant pas exercées par la Commune.

Le Conseil Municipal a souhaité mettre en place le dispositif « Participation Citoyenne ». Néanmoins, il nous manque des personnes référentes sur BLASLAY, CHARRAIS, CHÉNECHÉ et ETABLES. Ceux (celles) qui seraient intéressés peuvent prendre contact avec la mairie.

En ce qui concerne les projets, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer dans le cadre des prochains budgets sur les dossiers suivants :

À BLASLAY :

■ Reprise du parking du cimetière.

■ Restauration du Monument aux Morts. L'extension indispensable du parking de la mairie est bloquée en raison d'un refus incompréhensible du propriétaire de terrain adjacent.

À CHARRAIS :

■ Reprise de la place de CHARRAIS.

■ Recrutement d'un maître d'œuvre pour l'extension de l'école et l'aménagement urbanistique à ETABLES.

À CHÉNECHÉ :

■ Lancement de l'opération de déplacement de la médiathèque.

■ Une opération de lotissement pourrait être lancée.

À VARENNES :

■ Construction de toilettes sur la place de la mairie.

À VENDEUVRE-DU-POITOU :

■ Travaux d'aménagement de la Place Raoul PÉRET, restauration de la friche « Ilot GANDIN », extension du Centre Technique Municipal afin de disposer d'un espace aux normes pour accueillir les agents.

Sur l'ensemble de nos communes déléguées, le Conseil a souhaité mettre en place des économies d'énergie pour l'éclairage public et d'eau pour les plantations. Il a prévu une rénovation des mobiliers urbains sur les différentes places centrales. Le schéma de mobilité sera activé et complété.

Enfin, dans le cadre du « Fonds Vert » initié par l'Etat, un diagnostic thermique de bâtiments pourrait être réalisé, un mode de chauffage plus environnemental étudié pour l'école Gérard GAUTHIER, une extension du préau prévue ainsi que des plantations dans cette école.

Ajoutons à cela un programme de voirie, d'éclairage public, de renforcement de réseaux, l'installation de défense incendie. On voit que c'est un programme pluriannuel conséquent pour cette seconde partie de mandat.

Je remercie, ainsi que mes collègues Maires Délégués, à cet égard, les élus qui suivent ces questions ainsi que les services dévoués et efficaces. Un effet positif de la Commune Nouvelle a été la constitution de ces services administratif, scolaire, médico-social et technique ; tous services efficaces.

Les temps que nous traversons sont difficiles en raison de la guerre, de la pandémie, de l'inflation.

Afin de ne pas tomber dans le cercle pernicieux de la récession, l'Etat nous demande d'accompagner le plus possible notre tissu économique. C'est ce que nous nous efforçons de faire.

Les Maires Délégués et l'ensemble des Elu.e.s du Conseil se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2023.

Pour le Maire et les Maires Délégués,

Henri RENAUDEAU



France services

Nouveaux locaux Espace France Services

15, Route de Lencloître - Vendevre, Vendevre-du-Poitou, 86380 Saint-Martin-la-Pallu



Deux agents présents au quotidien pour vous accompagner dans vos démarches administratives et numériques !

**AIDE POUR REMPLIR
LES DOCUMENTS
ADMINISTRATIFS**



**AIDE ET
ACCOMPAGNEMENT
DANS LES DEMARCHES
NUMERIQUES**



**ACCUEIL,
INFORMATIONS ET
ORIENTATIONS**



PROCHE DE VOUS,



France services

Nos partenaires



Mis à disposition par la Communauté de Communes du Haut-Poitou, Monsieur FALLOURD assure une permanence un lundi sur deux de 14h à 17h en Mairie Déléguée de Vendevre-du-Poitou. Sa mission est de vous aider et de vous guider pour apprendre à mieux maîtriser les outils informatiques (smartphones, tablettes, ordinateurs, autres).



La Mission Locale d'Insertion du Poitou assure une permanence sur rendez-vous chaque mercredi de 9h à 12h et un jeudi sur deux de 9h à 12h en Mairie Déléguée de Vendevre-du-Poitou.



Madame EVAÏN, assistante sociale du Département de la Vienne assure des permanences sur rendez-vous un jeudi sur deux en Mairie Déléguée de Vendevre-du-Poitou afin de vous aider et vous accompagner pour surmonter toutes difficultés notamment financières.

HORAIRES D'OUVERTURE

PERMANENCES

Lundi	9h - 18h
Mardi	9h - 12h et 14h - 18h
Mercredi	9h - 12h et 14h - 18h
Jeudi	9h - 12h et 14h - 18h
Vendredi	9h - 12h et 14h - 18h
Samedi	10h - 12h

Conseiller Numérique France Services
Un lundi sur deux de 14h à 17h
Mission Locale d'Insertion du Poitou
Tous les mercredis de 9h à 12h Un jeudi sur deux de 9h à 12h
Assistante sociale du Département de la Vienne
Un jeudi sur deux de 9h à 12h

PROCHE DE CHEZ VOUS



TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022



■ VARENNES (RÉSERVE INCENDIE)

Installation d'une nouvelle réserve incendie au hameau de Saint-Martin à Varennes, commune déléguée de Saint-Martin-la-Pallu.

En effet, celle installée précédemment a été vandalisée et donc irréparable, ce qui nous a obligé à la remplacer. Une réserve a été également implantée à Blaslay et à Vaurais.



■ VENDEUVRE-DU-POITOU

Démolition de l'ancienne salle des fêtes qui ne répondait plus aux normes en vigueur pour y créer un parking.



■ VARENNES

Modification du tracé du chemin de la Saulaie et celui de Saint-Martin, qui débouchent tous les 2 sur la D347 mais n'étaient pas en face l'un de l'autre, ce qui rendait très dangereuse la traversée de cette voie pour les engins agricoles.

La commune de Saint-Martin-la-Pallu et de Mirebeau ont travaillé conjointement pour faire un nouveau tracé afin que les deux chemins débouchent l'un en face de l'autre de façon à sécuriser la traversée de la D347.

Les deux communes ont participé au financement de ces travaux.



■ VARENNES

Pose de lampadaires.



■ CHARRAIS

Restauration du Monument aux morts.



■ CHÉNECHÉ

Remplacement des jeux au Parc Colas.



■ SAINT-MARTIN-LA-PALLU

Travaux d'accessibilité :

- Rampe d'accès de la salle des mariages à Vendevre-du-Poitou.
- Porte et aménagements de la salle des fêtes de Chéneché.



VIE DE LA COMMUNE

BILAN RÉUNIONS DE SECTEURS

Au cours de cette année 2022, les élus ont eu le plaisir de se réunir afin d'écouter les remarques et suggestions des habitants de la Commune de Saint-Martin-la-Pallu.

Ces temps d'échanges ont permis aux habitants d'en apprendre davantage sur le fonctionnement de notre collectivité et sur les nouveautés.

Le calendrier s'est décomposé comme suit :

- Réunion de Chéneché et Vendevre-du-Poitou (Nord) : 24.06.2022
- Réunion de Charrais : 30.09.2022
- Réunion de Vendevre-du-Poitou (Sud) : 14.10.2022
- Réunion de Blaslay, Chéneché et Varennes : 04.11.2022
- Réunion de Vendevre-du-Poitou (Centre) : 25.11.2022



BILAN GÉNÉRAL

Sur l'éclairage public d'abord, il a été rappelé que la compétence est assurée par le syndicat Energies Vienne qui a décidé le mardi 20 septembre 2022 d'agir sur les consommations de l'éclairage public conformément aux objectifs de sobriété énergétique.

À ce titre, l'extinction de toutes les rues prises en charge par le syndicat se fait de 22h00 à 06h30.

Sur la voirie ensuite, toutes les remarques et suggestions ont été prises en compte par Monsieur BEAU, adjoint en charge de la voirie qui travaille avec le service technique pour apporter satisfaction à tous.

Concernant les poubelles, il a été rappelé que la compétence est exercée par la Communauté de communes du Haut-Poitou et toutes les remarques seront transmises à leurs services.

Vous pouvez retrouver le compte-rendu de chaque réunion sur le site de la commune : saintmartinlapallu.fr ou en Mairie Déléguée sur demande.

VARENNES

Le samedi 2 juillet, la commune de Saint-Martin-la-Pallu a été informée par la Préfecture et Eaux de Vienne d'un problème d'alimentation en eau potable sur la commune déléguée de Varennes.

La décision a été prise dès le 2 juillet, de faire une distribution d'eau en bouteilles dans chaque foyer du bourg de Varennes. Cette distribution d'eau a été effectuée par les élus de Varennes et les agents d'Eaux de Vienne. Après avoir effectué plusieurs analyses et traitement de l'eau, la situation est revenue à la normale après 2 semaines.





NOUVELLE TARIFICATION POUR LES SALLES COMMUNALES

Le 19 décembre 2022, le Conseil Municipal a voté les nouveaux tarifs des salles de la commune de Saint-Martin-la-Pallu, voici l'ensemble des tarifs qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 :

Espace couture 70 personnes

	Commune		Hors Commune	
	Habitants	Associations	Habitants	Associations
24h	90€	70€	150€	150€
48h	150€	115€	250€	250€
Caution bâtiment	600€	600€	600€	600€
Caution ménage	90€	90€	90€	90€
Forfait chauffage (du 01/10 au 15/04)	21€	21€	21€	21€

Salle des fêtes de Blaslay 100 personnes

	Commune		Hors Commune	
	Habitants	Associations	Habitants	Associations
24h	130€	100€	210€	210€
48h	220€	165€	360€	360€
Caution bâtiment	850€	850€	850€	850€
Caution ménage	125€	125€	125€	125€
Forfait chauffage (du 01/10 au 15/04)	30€	30€	30€	30€

Salle de réunion de Blaslay 40 personnes

	Commune		Hors Commune	
	Habitants	Associations	Habitants	Associations
24h	60€	40€	85€	85€
48h	90€	65€	145€	145€
Caution bâtiment	350€	350€	350€	350€
Caution ménage	50€	50€	50€	50€
Forfait chauffage (du 01/10 au 15/04)	12€	12€	12€	12€

Aire de loisirs de Blaslay 300 personnes

	Commune		Hors Commune	
	Habitants	Associations	Habitants	Associations
24h	80€	80€	100€	100€
48h	140€	140€	170€	170€
Caution bâtiment	-	-	-	-
Caution ménage	375€	375€	375€	375€
Forfait chauffage (du 01/10 au 15/04)	-	-	-	-

Salle des fêtes de Chéneché 170 personnes

	Commune		Hors Commune	
	Habitants	Associations	Habitants	Associations
24h	170€	85€	300€	300€
48h	300€	150€	550€	550€
Caution bâtiment	1 450€	1 450€	1 450€	1 450€
Caution ménage	210€	210€	210€	210€
Forfait chauffage (du 01/10 au 15/04)	30€	30€	30€	30€

Maison pour tous de Charrais 40 personnes

	Commune		Hors Commune	
	Habitants	Associations	Habitants	Associations
24h	45€	35€	100€	100€
48h	70€	55€	170€	170€
Caution bâtiment	350€	350€	350€	350€
Caution ménage	50€	50€	50€	50€
Forfait chauffage (du 01/10 au 15/04)	12€	12€	12€	12€

Espace Festif Rimbault Salle Hétaire 40 personnes

	Commune		Hors Commune	
	Habitants	Associations	Habitants	Associations
24h	150€	150€	250€	250€
48h	200€	200€	450€	450€
Caution bâtiment	500€	500€	500€	500€
Caution ménage	50€	50€	50€	50€
Forfait chauffage (du 01/10 au 15/04)	50€	50€	50€	50€

Espace Festif Rimbault Site complet 220 personnes

	Commune		Hors Commune	
	Habitants	Associations	Habitants	Associations
24h	250€	150€	300€	300€
48h	400€	270€	500€	500€
Caution bâtiment	2 150€	2 150€	2 150€	2 150€
Caution ménage	300€	300€	300€	300€
Forfait chauffage (du 01/10 au 15/04)	90€ + 20€ par bidon bidon de 20l	90€ + 20€ par bidon bidon de 20l	90€ + 20€ par bidon bidon de 20l	90€ + 20€ par bidon bidon de 20l

Salle Les Mirandes 450 personnes Tarifs pour 24h

	Commune		Hors Commune		
	Habitants	Associations	Habitants	Associations	Entreprises
Avec gradins - Grande salle	800€	450€	900€	900€	1 200€
Sans gradins - Salle A	400€	200€	500€	500€	550€
Sans gradins - Salle B	300€	150€	400€	400€	400€
Sans gradins - Grande salle	700€	350€	850€	800€	900€
Caution bâtiment	3 750€	3 750€	3 750€	3 750€	3 750€
Caution ménage	570€	570€	570€	570€	570€
Astreinte agents	20€ par heure en journée et 40€ par heure en soirée. Déplacement non prévu d'un agent d'astreinte. Journée : 8h à 20h - Soirée : 20h à 8h				
Forfait chauffage (du 01/10 au 15/04)	135€	135€	135€	135€	135€





CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : C.M.J.

Le jeudi 9 juin à Vendevre-du-Poitou et le lundi 13 juin 2022 à Charrais, se sont déroulées les élections pour le Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Martin-la-Pallu. A l'issue du vote, 11 jeunes de Charrais et 6 jeunes de Vendevre-du-Poitou ont été élus pour un total de 17 jeunes*.

La première réunion du Conseil Municipal des Jeunes s'est tenue le 22 juin 2022 à Vendevre-du-Poitou, dans la nouvelle salle Les Mirandes où ils ont eu l'occasion d'échanger avec les élus (Henri Renaudeau - Maire de Saint-Martin-la-Pallu ; Eric Parthenay - Maire Délégué de Charrais ; Martine Cherprenet - Adjointe en charge du C.M.J.), mais aussi de réfléchir sur des projets à mettre en place durant la prochaine réunion. Ce fut aussi l'occasion d'élire la Maire du C.M.J. (Apolline CHABASSE de l'école de Charrais), l'adjointe en charge de l'environnement (Louisa GARREAU de l'école de Charrais), ainsi que les deux adjoints en charge de la culture et des sports (Kenzo et Katya JALLADEAU de l'école de Vendevre-du-Poitou).

Le 05 octobre 2022, les élus-jeunes se sont réunis à la Mairie de Charrais dans le but de présenter les projets sur lesquels ils ont travaillé durant les vacances. Un vote s'est tenu concernant la mise en œuvre des projets sur la commune,

et quatre se démarquent, validés par le Conseil Municipal le 24 octobre 2022 :

- le premier, social, consiste à organiser des après-midis entre les jeunes et les résidents de l'EHPAD avec la confection de gâteaux ;
- le deuxième projet concerne la création d'un labyrinthe végétal au sein de la commune ;
- le troisième a pour ambition l'élaboration d'un parcours de santé sur la commune de Saint-Martin-la-Pallu ;
- Le quatrième, la mise en œuvre du programme « Terre de Jeux 2024 » en collaboration avec les associations sportives du territoire et les fédérations sportives.

Cette année l'ambition est d'emmener les élus du Conseil Municipal des Jeunes en dehors des limites communales avec notamment des rencontres avec d'autres C.M.J. de différentes communes ou encore une visite à l'Assemblée Nationale. Un budget « communication » et un budget « animation » ont été attribués au C.M.J.

* Liste des élus du C.M.J. : Mathieu BIROT, Alizée BOULINEAU, Margaux BOUSSER, Apolline CHABASSE, Océane ELSHOCHT, Louisa GARREAU, Alistair GOUSSE, Katya JALLADEAU, Kenzo JALLADEAU, Juliette LE BRUN, Pauline LEBOURG, Gauthier LETERTRE, Norah PATISSIER, Aïna RELOT, Arsène RICHARD, Naomie ROY, Romane SAUVAGE.



OCTOBRE ROSE

La commune de Saint-Martin-la-Pallu s'est associée à cette opération en mettant l'ensemble de la commune aux couleurs d'Octobre Rose et en participant au challenge « Bonnets Roses ».

Nous remercions les petites mains (entre autres : Mesdames DUVEAU, FRODEAU, GUYOT, LIEGE, MORISSET, PIERREVILLE et VERCHERE) qui ont, à partir de tee-shirts, confectionné 103 bonnets chimio destinés aux femme

atteintes du cancer du sein et qui suivent une chimiothérapie.

Le CHU ayant un protocole anti-Covid, ces bonnets chimio ont été remis à la Ligue contre le Cancer qui les distribuera dans les différents centres.

Les décorations installées dans les communes déléguées ont été réalisées à partir d'objets récupérés, les cœurs ont été fabriqués par les agents du service technique.



■ Les bénévoles du C.C.A.S.

LE C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) DE SAINT-MARTIN-LA-PALLU

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint-Martin-la-Pallu est composé de 18 membres : 9 membres sont des élus du Conseil Municipal, 9 membres sont des membres non élus compétents dans le domaine de l'action sociale.

Outre ses missions légales obligatoires (instruction des demandes d'Aides Sociales, domiciliation...), le C.C.A.S. de Saint-Martin-la-Pallu a fait le choix d'être présent auprès des personnes et familles rencontrant des difficultés financières. Il travaille en lien avec les services sociaux départementaux.

Notre C.C.A.S. a également la particularité de gérer l'EHPAD de la Fontaine, situé sur la commune déléguée de Vendevre-du-Poitou. Résidence de 49 lits, cet établissement dispose d'une unité sécurisée et d'un accueil de jour de 6 places.

En 2022, après deux années de COVID, le traditionnel repas des aînés a pu avoir lieu dans la salle des Mirandes, l'occasion de passer un bon moment autour d'un repas et d'une animation musicale. Pour les personnes n'ayant pu se déplacer et qui en avaient fait la demande, un colis de produits locaux a été distribué. Par ailleurs, comme en 2020, le C.C.A.S. a souhaité renouveler l'action « un livre pour Noël » pour les enfants scolarisés de 3 à 11 ans. Ce travail a été mené en collaboration avec les enseignants des deux écoles de la commune.

Les membres du C.C.A.S. travaillent actuellement sur la possibilité d'étendre son action selon plusieurs axes de travail :

- un sondage a été transmis à nos aînés afin de connaître les aides qu'ils souhaiteraient pouvoir trouver sur la commune ;
- une action en direction des plus jeunes, des familles ;
- un travail sur le transport solidaire.



■ Le repas des aînés



■ Panier de produits locaux



■ Distribution de livres

PARTICIPATION CITOYENNE



La démarche initiée au début du mandat a été arrêtée suite au COVID. Ce sujet a été repris fin 2021 (présentation au Conseil Municipal du 15/12/2021).

Les grandes lignes de la Participation Citoyenne :

- dispositif gratuit, qui implique les forces CITOYENNES de sécurité de l'État et favorise leur rapprochement avec les élus locaux et la population ;
- démarche participative, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale ;
- développer une culture de prévention de la délinquance auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune ;
- améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Un groupe de travail a été créé, représentant les 5 communes déléguées, afin d'instruire le dispositif «Participation Citoyenne».

Des prises d'information ont été réalisées auprès de 3 communes limitrophes ayant mis en place un tel dispositif.

Le groupe de travail a :

- déterminé les secteurs de la commune de Saint-Martin-la-Pallu (lieux, voies...) pour l'implantation de la signalisation ;
- choisi les panneaux (gabarit, couleur...).

Une réunion publique, pilotée par la gendarmerie, de présentation et d'information a eu lieu le 11 mai 2022.

À l'issue de cette réunion, des référents par commune se sont déclarés.

En l'état actuel, le projet est en stand-by par absence de référents sur 3 communes : Blaslay, Charrais et Chéneché.

Une action de relance est initiée début 2023 pour finaliser le projet sur l'ensemble du territoire (nouvelle réunion publique, communication aux administrés...).

Si vous êtes intéressé.e, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie de votre choix.

UN NOUVEAU VÉHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE



INFOS UTILES

AGENCE POSTALE

A partir du 7 janvier 2023, l'agence postale est désormais ouverte le samedi matin de 10h à 12h.

Horaires d'ouverture :

- Lundi de 9h à 18h
- Mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h
- Samedi de 10h à 12h



INFOS UTILES



Ensemble, adoptons des petits gestes pour économiser l'eau



Dans la cuisine

- Nettoyer ses légumes dans une bassine et réutiliser cette eau pour arroser les plantes
- Equiper la robinetterie de réducteurs de débit et de mitigeurs



Dans la buanderie

- Choisir des appareils ménagers économes en eau
- Remplir complètement lave-linge et lave-vaisselle avant de les mettre en route, ou utiliser la touche « demi-charge »



Dans les toilettes

- Installer une chasse d'eau à double commande



Dans la salle de bain

- Fermer les robinets pendant le savonnage des mains, brossage des dents et rasage
- Préférer une douche à un bain



Dans le jardin

- Arroser tôt le matin ou tard le soir
- Investir dans un système de goutte à goutte
- Collecter les eaux de pluie
- Paillage et binage limitent les arrosages

Images : Canva, Haticon, Thierry Montassier

RECENSEMENT



Bien préparer ton recensement

EN 5 ETAPES



Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 1



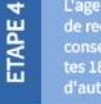
Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

ETAPE 2



Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 3



L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)

ETAPE 4



Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ETAPE 5

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)



En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.



Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.



Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.



Made with VISIOL



■ Marché des producteurs



■ Forum des associations
18 associations présentes pour la 1ère fois à la salle des Mirandes. Le JVC prépare les 35 ans du club.



■ Les heures vagabondes de la Vienne
Plus de 6 000 personnes étaient présentes pour le concert des LEJ, une belle ambiance festive. Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette soirée.



■ Un arbre un enfant



■ Soirée antique



■ Foire aux melons





■ Les Varennois en folie

Dimanche 11 septembre 2022, s'est déroulée à Varennes, commune déléguée de Saint-Martin-la-Pallu la traditionnelle fête des vieux tracteurs, des voitures anciennes et une brocante.

Beaucoup de monde pour le vide grenier et les animations durant toute cette journée festive.

Journée animée par la Banda l'Espérance de Dissay, démonstration de vieux tracteurs, fabrication de farine et d'un tracteur téléguidé.

Cette fête se déroulait à l'espace Festif de Rimbault et a été inaugurée en présence de Mme Lisa BELLUCO, notre députée, Mme Valérie CHEBASSIER et Mr Jérôme NEVEUX, nos conseillers départementaux ainsi que Mr Henri RENAUDEAU, Maire de Saint-Martin-la-Pallu, Mr Serge TAPIN, Maire Délégué de Varennes et Mr Patrick PUCHAUD, Président du Comité des Fêtes de Varennes.



■ Le 9 octobre, dans le cadre d'octobre rose le comité des fêtes de Charrais, commune déléguée de Saint-Martin-la-Pallu a organisé une marche. Les fonds récoltés ont été reversés à la Ligue contre le cancer.



■ Fête des vendanges



■ Foire aux chrysanthèmes et à la bernache





■ Concert en nos villages



■ 100 ans de Mme COURLIVANT



■ Téléthon



■ Remise de la médaille de la famille



■ 11 novembre
3 porte-drapeaux ont été décorés lors de la commémoration du 11 novembre à Chéneché.



■ Sainte Barbe : remise de diplômes



■ Vœux de Monsieur le Maire puis remise de la médaille de la commune à l'association de handball (l'équipe première féminine évolue en division régionale), à l'association de judo-taiso-jujitsu (pour son engagement depuis la création du club) et à Monsieur Jean-Paul GAGNÈRE pour ses 40 années de bénévolat.



■ Blaslay



■ Charrais



■ Varennes



■ Chéneché



■ Vendevre-du-Poitou

LES MONUMENTS AUX MORTS

HISTORIQUE

Les soldats qui ont perdu la vie pendant la première guerre mondiale se comptent en millions. La présence dans la société des mutilés, des veuves et des orphelins, interdisent l'oubli et rendent impératif le besoin de se souvenir des morts.

Les Monuments aux morts sont érigés sous l'impulsion des communes, des comités d'anciens combattants et des instances municipales. L'Etat accompagne ce mouvement et l'encadre par une subvention et une commission d'esthétique. Plus de 35 000 Monuments aux morts sont ainsi érigés de 1920 à 1925. Plus de 95 % des communes françaises en possèdent un.

Pour la première fois dans l'histoire du monument public, cet hommage s'adresse aux soldats, de manière nominative, et pas seulement à leurs chefs, comme ce fut le cas par le passé.

Les Monuments aux morts se trouvent en général implantés dans un espace public : sur la place, près de la mairie ou de l'école, parfois dans le cimetière communal ; le lieu doit être vaste pour accueillir les cérémonies. Les Monuments se veulent des « tombes symboliques », on y trouve un socle, des symboles de la Patrie et du deuil, des inscriptions... Souvent le Monument aux morts prend la forme d'une stèle, d'une colonne, d'un obélisque, d'une pyramide...

DESRIPTIF

Les inscriptions :

On y trouve la liste nominative des noms des soldats de la commune morts pour la Patrie, cette liste peut être alphabétique ou chronologique. S'y sont rajoutés les noms des combattants tombés pour la France lors des conflits ultérieurs.

Des citations peuvent être inscrites, simplement parfois : « La commune de...à ses enfants morts pour la France » ou tout simplement « À nos morts ».

Les ornements :

■ Les personnages :

Le poilu : le soldat, le plus souvent est en position d'attente, plus rarement, il est représenté en action ou dans la position d'un mourant, à l'agonie.

La femme : en allégorie, elle représente la Patrie ou la Nation, parfois, elle symbolise la douleur ou le deuil, c'est une femme pleureuse une « pieta dolorosa ».

Le coq : initialement symbole gaulois, le coq est devenu le symbole de la République Française.

La colombe : symbole universel de la paix.

■ Les symboles militaires :

La croix de guerre : instituée en 1915, plus haute distinction militaire due aux « soldats morts pour la France ». C'est une croix de Malte posée sur deux glaives entrecroisés.

- Les armes : fusil, obus, glaive...

- Le casque.

- Le drapeau : symbole de la République ou symbole militaire.

■ Les éléments végétaux :

Le laurier : gravé ou rapporté en bronze, il se présente sous forme de palmes ou de couronnes. La palme symbolise le souvenir toujours vivant et la victoire, sous forme de couronne, le laurier symbolise le triomphe militaire.

Les feuilles de chêne : le plus souvent en bronze et apposées sur le Monument. Le chêne symbolise la force, la puissance, la majesté, la longévité et la résistance.

Le rameau d'olivier : signe de paix et de gloire.

Le blé : la gerbe de blé représente la jeunesse fauchée, la génération sacrifiée dans la fleur de l'âge.

L'acanthé : plante avec des piquants qui symbolise les épreuves de la vie et de la mort victorieusement surmontées.

■ Les objets :

L'urne funéraire : elle désigne le Monument comme la demeure universelle des soldats tués par la guerre.

La torchère : elle symbolise la lumière, elle est symbole de souvenir éternel.

Les Monuments aux morts de nos communes :

On peut noter qu'ils sont tous différents mais ils ont en commun la croix de guerre.

Ceux de Blaslay, Chéneché et Varennes sont similaires, ce sont des obélisques surmontés de la croix de guerre. On note la palme de laurier en bronze apposée en façade sur celui de Varennes.

A Charrais on admire le poilu en bleu horizon. Un coq domine sur le Monument de Vendevre-du-Poitou qui est orné également d'une sculpture complexe mêlant le drapeau, un fusil, une épée, des palmes. Plus bas on distingue aussi une feuille d'acanthé.

En conclusion :

« Le Monument aux morts est le témoin d'un deuil national dans sa dimension locale, il transmet aux générations suivantes le souvenir de ce que fut l'hécatombe de 1914-1918. Érigé pour conjurer l'oubli de chacun des disparus et pour soigner une plaie collective de la guerre, il demeure comme une cicatrice visible dans le paysage des villes et des villages... Aujourd'hui il rejoint une communauté de destins et une aspiration universelle à la paix. » - Franck DAVID

Loi du 25 octobre 2019 : relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre. Des subventions seront accordées par l'Etat aux communes en vue de glorifier les héros morts pour la Patrie.

Loi du 24 octobre 1922 : fixant au 11 novembre la commémoration de la victoire et de la paix et déclarant ce jour férié.

MDD

(Sources : Historial de la Grande Guerre et « Comprendre le Monument aux morts » de Franck David aux Editions Codex)



ESPACE DE COMMUNICATION LIBRE DE L'OPPOSITION

L'espace réservé à la communication des élus locaux de l'opposition n'a pu être complété, faute de réception de son contenu lors de la fabrication de ce bulletin.

JVC, 35 ANS ET 3 GÉNÉRATIONS DE JUDOKAS !

Saviez-vous que le Judo club Vallée du Clain voit se côtoyer sur ses tatamis trois générations de judokas ? La famille DÉRET (photo ci-contre) en est la parfaite illustration.

Créé en 1987 par Jean-Michel CLÉMENT et Jacky FILLON, le club propose des cours de judo, de taïso (renforcement musculaire) et a récemment été accrédité sport santé.

Fier de ses valeurs et ancré sur le territoire avec des dojos à Beaumont, Dissay et Saint-Martin-la-Pallu, le club a toujours mis l'accent sur l'importance de la transmission du savoir et du code moral du judo. L'accompagnement lors des cours, des compétitions ou par le financement de formations est l'un des fondements du JVC. Ainsi, le club a vu naître au fil des années de belles vocations : tous les professeurs y ont fait leurs armes dès leur plus jeune âge (dont deux sont aujourd'hui salariés), des compétiteurs présents à l'échelle nationale et internationale, et des licenciés de tous âges.

Le JVC souhaite permettre à chacun d'aller le plus loin possible en fonction de ses capacités. En prenant en charge les frais d'inscription et de déplacement aux tournois et aux compétitions, il offre la possibilité à chaque licencié d'y participer. Ce choix financier, unique dans le département, est réalisable grâce aux subventions allouées par la commune et la Communauté de communes et aux différentes animations (lotos, vente de chocolats, sponsoring) permettant de récolter les fonds nécessaires.

Le Judo club, qui peut compter sur l'implication de ses bénévoles et de son président, fourmille de nouveaux projets. Outre la mise en place d'une boutique de vêtements et accessoires à l'effigie du club et l'intégration d'un service civique afin d'en assurer la promotion et la communication, nous vous l'annonçons dès à présent : cette saison sera un peu particulière !



Le JVC a renoué cette année avec le Téléthon le samedi 3 décembre 2022 et a proposé 3 séances de taïso-sport santé (2 séances le matin, une en début d'après-midi), 2€ la séance reversés intégralement au profit du Téléthon.

En mars 2023 auront lieu à la salle des Mirandes le loto du club avec de nombreux bons d'achat à gagner et restauration sur place (17/03/2023) et le premier tournoi local organisé par le JVC le 18/03/2023 de 10h à 16h. Spectateurs bienvenus pour soutenir les enfants du club face aux autres communes. Restauration sur place.

Enfin, pour marquer comme il se doit cette 35ème saison, le JVC organise le 24/06/2023 une grande fête pleine de surprises et compte faire de cette journée-anniversaire un moment de partage et de découverte entre ses licenciés (actuels et anciens) et les Pallu-Martinois (e)s.

Si vous avez été licencié ou connaissez d'anciens membres du club, n'hésitez pas à partager vos souvenirs et vos photos via le mail dédié à cette occasion : 35ansjvc86@gmail.com

A vos agendas pour réserver les dates à retenir sur 2022/2023 et participer à cette année exceptionnelle pour le Judo Club Vallée du Clain.

GOUSSÉ Nicolas
06 14 09 64 52

PÉTANQUE SAINT-MARTIN-LA-PALLU

L'association «Pétanque Saint-Martin-la-Pallu» va bien.

Une année 2022 riche en événements : tournois, championnats départementaux...

L'organisation de 3 tournois (mai, 14 juillet et septembre) a permis à une centaine d'équipes de se rencontrer dans un esprit convivial.

En termes de championnat, l'ensemble des 33 licenciés ont participé aux différents championnats individuels mais aussi aux championnats départementaux des clubs.

4 équipes mixtes (2 seniors, 2 vétérans) ont défendues les couleurs Pallu-martinoises aux quatre coins du département.



Une équipe Senior a survolé le championnat, elle a conquis le titre de : CHAMPION DEPARTEMENTAL D3.



AGENDA

17 MARS

Loto organisé par le Judo club Vallée du Clain salle les Mirandes Vendevre-du-Poitou

18 MARS

Tournoi organisé par le Judo club Vallée du Clain salle les Mirandes Vendevre-du-Poitou

18 MARS

Saint Patrick organisée par la Palluche

2 AVRIL

Chasse aux œufs organisée par le Comité des fêtes de Varennes à l'aire de jeux du bourg de Varennes

27 MAI

Tournoi de pétanque organisé par l'Association de pétanque de Saint-Martin-la-Pallu au stade de Vendevre-du-Poitou

3 JUIN

Randonnée nocturne organisée par les Traînes Godasses à Blaslay

10 JUIN

Tournoi de foot organisé par l'E.S. de la Pallu au stade de Vendevre-du-Poitou

17 JUIN

Marché des producteurs en musique organisé par le comité des fêtes de Varennes à l'aire de jeux, bourg de Varennes

24 JUIN

Journée anniversaire organisée par le Judo club Vallée du Clain

24 JUIN

Fête de l'été organisée par la Palluche à l'aire de loisirs de Blaslay

14 JUILLET

Tournoi de pétanque organisé par l'Association de pétanque de Saint-Martin-la-Pallu au stade de Vendevre-du-Poitou

14 JUILLET

Feu d'artifice organisé par la Commune aux Tours Mirandes

Cet agenda sera complété et mis à jour sur le site saintmartinlapallu.fr



Inauguration le 18 novembre des nouveaux locaux accueillant l'Espace France Services, l'Agence Postale Communale et l'accueil de la Mairie de Saint-Martin-la-Pallu en présence de Monsieur le Préfet, de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, du Délégué territorial de la Vienne du groupe La Poste, une représentante de la CARSAT, de la Maison Départementale des Solidarités, de la Mission locale d'insertion du Poitou et de l'ADMR, des conseillers départementaux, du Président de la Communauté de communes du Haut-Poitou, des élus locaux.

CONTACTS

■ Mairie annexe de Vendevre-du-Poitou

15, route de Lencloître
VENDEVRE-DU-POITOU
86380 SAINT-MARTIN-LA-PALLU
05 49 54 59 60

■ Mairie annexe de Blaslay

1, place de l'Église de Blaslay
BLASLAY
86170 SAINT-MARTIN-LA-PALLU
05 49 54 13 24

■ Mairie annexe de Charrais

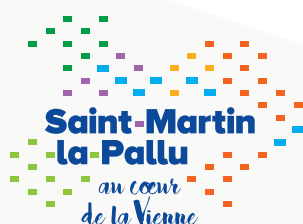
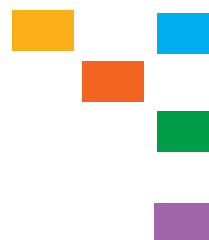
48, rue des Écoles d'Étables
ETABLES - CHARRAIS
86170 SAINT-MARTIN-LA-PALLU
05 49 51 21 88

■ Mairie annexe de Chéneché

6, rue Gilles de Rais
CHÉNECHÉ
86380 SAINT-MARTIN-LA-PALLU
05 49 39 34 00

■ Mairie annexe de Varennes

5, rue de la Mairie
VARENNES
86110 SAINT-MARTIN-LA-PALLU
05 49 50 44 64



Mairie de Saint-Martin-la-Pallu



contact@saintmartinlapallu.fr